



# Module complémentaire AP-PRV2 : devenir chef de service de sécurité incendie en ERP IGH

Ref: PR-SSIAP-3-MC-AP-PRV2

## Obtenir le SSIAP 3 par équivalence

**DURÉE : 5 Jours (35H)**

**Prix : 2 040,00 € HT**



PRÉSENTIEL



ÉLIGIBLE CPF



FORMATION CERTIFIANTE



FORMATION QUALIFIANTE

## Objectifs et compétences visés

Acquérir les connaissances pour :

- obtenir des notions en droit civil et pénal,
- conseiller le chef d'établissement et gérer le budget du service,
- définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours,
- analyser un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant

## À qui s'adresse la formation ?

### Profils

Toute personne souhaitant devenir chef de service de sécurité incendie en ERP ou en IGH et remplissant les conditions d'accès au module complémentaire du SSIAP 3 conformément aux exigences de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

### Prérequis

- Être ou avoir été au minimum adjudant titulaire du PRV 2 ou du Brevet de prévention ou être titulaire de l'attestation du ministre en charge de la sécurité civile ou de l'AP2.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction, **OU**
- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

## Contenu de la formation

### Modalités

#### Modalités d'évaluation

Cette formation permet d'obtenir, sans évaluation, le diplôme SSIAP 3 par équivalence.

#### Nos plus

Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires :

- "Règlement de sécurité contre l'incendie des ERP"
- "Règlement de sécurité contre l'incendie des IGH"

Votre formation peut être 100% prise en charge

Montant de la formation : **2 040,00 €**



CNPP dispose d'un agrément pour délivrer la certification « Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3 », enregistrée dans le Répertoire Spécifique de France Compétences sous le numéro **RS 5643**.

Cette offre de formation est éligible à Mon Compte Formation - CPF

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer cette formation, vous pouvez directement vous inscrire depuis votre compte CPF.

[Cliquez ici](#)

Code RNCP-RS : 5643

[Contactez-nous](#)

## En bref

**21000**

stagiaires / an



Des infrastructures  
pédagogiques uniques

**+ de 500**

diplômés / an

**+ de 400**

intervenants



## Les prochaines sessions

Pas de session disponible en ce moment

# **Besoin d'information sur votre prochaine formation ?**

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

**0821 20 2000**